

Mairie de GAGNY  
Seine-Saint-Denis

## Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune convoqué par le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé en Mairie à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. TEULET, Maire, et a procédé à la désignation d'un Secrétaire de séance : M. SIVAKUMAR.

### Présents :

M. TEULET, Maire, M. ROY, Mme BRIAND, M. CRANOLY, Mme AUBRY , M. GRANDIN, Mme HAGEGE, M. CADORET, Mme ISCACHE, M. FOURNIER - Adjoint au Maire - Mme DELCAMBRE, M. MARTINET, Mme BORREL, M. ARTAUD, Mmes TASENDO, BOURRAT, M. TOUITOU, Mmes DROT, KALFLEICHE, CHRIFI ALAOUI, M. COTTERET, Mme CAMPOY, M. BENMERIEM, Mme DJIDONOU, M. GOHIER, Mme MEDJAOUI, M. LAIR, Mme LUCAIN, MM. AUJÉ, SIVAKUMAR, BERTHOU, Mme GHERRAM, M. ANGHELIDI, Mme CONCENTRAIT, M. ARCHIMEDE, Mme PIGELET, M. THEVENOT - Conseillers Municipaux.

### Absents représentés :

- Mme LICHTLÉ par Mme BRIAND

- M. LANOUE par M. ROY

<b>Nombre de Membres composant le Conseil</b>	<b>39</b>
<b>en exercice</b>	<b>39</b>
<b>présents</b>	<b>37</b>
<b>absents représentés</b>	<b>2</b>
<b>absents non représentés</b>	<b>0</b>

*En début de séance, M. Archimède, membre du groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny », demande la rectification du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2014. Lors du vote relatif aux « Séjours de vacances d'été 2014 - Participation des familles – Fixation des tarifs », le groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » a voté contre et ne s'est pas abstenu comme indiqué dans le procès-verbal. Le Maire demande la rectification à l'administration. Le Conseil Municipal en prend acte.*

En application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et de la délégation accordée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 mars 2014, le Maire rend compte de la liste des décisions.

## **I - FINANCES - EMPLOI - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1. Compte de gestion – Exercice 2013 – Budgets Ville, Assainissement et CLIC – Approbation**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal prend acte du Compte de gestion de l'exercice 2013 présenté par le Comptable du Trésor, Receveur Municipal.

Les écritures correspondent à celles figurant dans le compte administratif de la commune.

*Rapporteur : M. GRANDIN*

*Intervenant : M. TEULET*

### **2. Compte Administratif – Exercice 2013 – Ville, Assainissement et CLIC – Vote**

#### **BUDGET VILLE**

Le Compte Administratif est un document budgétaire de constat et d'arrêt des comptes de la commune, il respecte les principes généraux de l'instruction comptable : rattachement des charges et produits à l'exercice, constitution de provisions et obligations d'amortissements.

Les résultats sont les suivants :

- Recettes de fonctionnement	61 970 354,03 €
- Dépenses de fonctionnement	50 472 527,40 €
- Résultats de fonctionnement	11 497 826,63 €
- Recettes d'investissement	16 143 717,13 €
- Dépenses d'investissement	18 236 577,20 €
- Résultats d'investissement	-2 092 860,07 €

La balance générale ci-dessus fait apparaître en section d'investissement un besoin de financement de 2 092 860,07 € alimenté par la section de fonctionnement pour le même montant.

Le résultat net de clôture 2013 présente un excédent de 9 404 966,56 €

Les principales données financières ont été communiquées lors du débat d'orientation budgétaire à l'aide de tableaux et graphiques. Cependant sont repris ci-après les postes significatifs des deux sections budgétaires :

## **Section de fonctionnement**

Les dépenses de personnel (chapitre 012) constituent la charge la plus importante de la section de fonctionnement avec un montant de 23 907 687,81 € soit 48,90% des dépenses réelles.

Les principales autres dépenses réalisées sont réparties dans divers chapitres par exemple :

- les services généraux avec l'administration générale de la commune, l'information, la communication, l'aide aux associations locales, la gestion des cimetières et les relations publiques pour .....	8 887 297,46 €
- la petite enfance, les écoles, la famille pour .....	3 382 297,23 €
- la culture, le sport et la jeunesse, l'intervention sociale pour .....	4 183 938,50 €
- l'environnement, l'aménagement urbain, le cadre de vie pour .....	6 423 297,70 €

## **Section d'investissement**

D'autres interventions pour ces mêmes secteurs ont été réalisées en section d'investissement, elles sont répertoriées sous les mêmes rubriques :

- le remboursement du capital de la dette .....	2 497 320,26 €
- administration générale, pour.....	480 994,52 €
- petite enfance, écoles et famille, la nouvelle structure petite enfance pour.....	8 124 605,52 €
- culture, sports et jeunesse, intervention sociales pour.....	367 962,86 €
- environnement, cadre de vie pour.....	5 186 386,07 €

Les restes à réaliser sont constatés pour 4 400 060,38 € en dépenses et 1 224 703,14 € en recettes. Il est proposé que ces reports soient intégrés au budget primitif 2014.

## **Dette**

La commune n'a pas emprunté en 2013.

L'amortissement du capital s'est élevé à 2 497 320,17 €

## **BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

Les résultats sont les suivants :

- Recettes de fonctionnement	1 121 976,08 €
- Dépenses de fonctionnement	311 244,65 €
- Résultats de fonctionnement	810 731,43 €
- Recettes d'investissement	2 192 940,97 €
- Dépenses d'investissement	2 342 103,92 €
- Résultats d'investissement	- 149 162,95 €

La balance générale ci-dessus fait apparaître en section d'investissement un besoin de financement de 149 162,95 € alimenté par la section de fonctionnement pour le même montant.

Le résultat net de clôture 2013 présente un excédent de 661 568,48 €

Les dépenses réelles d'investissement du budget annexe de l'assainissement concernent les travaux d'amélioration des réseaux pour un montant de 1 483 979,66 € (RAR inclus), la réaffectation d'une subvention pour 15 293,00 € et le remboursement du capital de la dette soit 65 873,44 €

Les recettes réelles d'investissement proviennent des subventions 132 493 € et d'avances remboursables et emprunts pour 441 569 € du FCTVA 108 460 €

Les recettes réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 1 036 124,08 € et sont des redevances d'assainissement collectif.

Les dépenses réelles de la section d'exploitation s'élèvent à 27 403,11 € et concernent la rétribution du fermier 15 811,13 €, les travaux d'entretien 2 349,58 € et des locations de matériels pour 179,40 €

Les restes à réaliser sont constatés pour 381 492,61 € en dépenses et 322 459 € en recettes. Il est proposé que ces reports soient intégrés au budget primitif 2014.

### **Dette**

Le budget annexe assainissement a emprunté 300 000 € en 2013 et a perçu 141 569 € d'avances remboursables.

L'amortissement du capital s'est élevé à 65 873,44 €

### **BUDGET ANNEXE DU CLIC**

Les résultats sont les suivants :

- Recettes de fonctionnement	218 280,16 €
- Dépenses de fonctionnement	91 754,39 €
- Résultats de fonctionnement	126 525,77 €
- Recettes d'investissement	10 217,41 €
- Dépenses d'investissement	1 982,27 €
- Résultats d'investissement	8 235,14 €

La balance générale ci-dessus fait apparaître en section d'investissement un excédent de 8 235,14 € ainsi qu'un excédent de 126 525,77 € en fonctionnement.

Le résultat net de clôture 2013 présente un excédent de 134 760,91 €

La seule dépense d'investissement concerne du matériel informatique pour 1 982,27 €

En section de fonctionnement, les dépenses réelles sont constituées essentiellement par les charges de personnel du service 87 474,66 €, de dépenses à caractère général pour 3 157,15 € et les recettes proviennent de la ville 20 000 €, de subvention, du département 79 074,65 € et de la CNAV 9 336 €

On constate un reste à réaliser de 17 606,62 € en dépenses. Il est proposé que ce report soit intégré au budget primitif 2014. Aucune dette sur ce budget annexe.

Le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la présidence de M. ROY, Premier Adjoint, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Rapporteur : M. GRANDIN*

*Intervenants : MM. TEULET, ROY, ARCHIMEDE, ANGHELIDI*

*Vote : adopté à la majorité*

*Groupe « Union pour Gagny » : 31 voix « pour »*

*Groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » : 6 voix « contre »*

*M. Jean-François THEVENOT : contre*

### **3. Budgets Ville, Assainissement et CLIC – Exercice 2014 – Affectation des résultats du compte administratif 2013 – Autorisation**

En application des dispositions comptables relatives aux instructions M 14 ou M49, le Conseil Municipal est tenu d'affecter le résultat du Compte Administratif de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les excédents au budget primitif 2014.

#### **Budget Ville :**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :

- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » :	8 045 150,00 €
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	3 452 676,63 €

#### **Budget Assainissement :**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :

- au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » :	710 731,43 €
- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	100 000,00 €

#### **Budget CLIC :**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 comme suit :

- au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :	126 525,77 €
--	--------------

L'excédent d'investissement de 8 235,14 € étant automatiquement reporté au compte 001.

*Rapporteur : M. GRANDIN*

*Intervenant : M. TEULET*

*Vote : adopté à la majorité*

*Groupe « Union pour Gagny » : 32 voix « pour »*

*Groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » : 6 voix « contre »*

*M. Jean-François THEVENOT : contre*

### **4. Budget Primitif Exercice 2014 - Vote**

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 10 mars 2014, le Conseil Municipal décide d'adopter de façon équilibrée en dépenses et en recettes :

➔ le Budget Primitif de la Ville au montant global de 87 625 552,55 € à savoir :

- 62 130 212,70 € pour la section de fonctionnement,
- 25 495 339,85 € pour la section d'investissement.

➔ Le budget annexe de l'assainissement au montant global de 4 704 540,43 € à savoir :

- 1 399 000,00 € pour la section d'exploitation,
- 3 305 540,43 € pour la section d'investissement.

➔ Le budget annexe du CLIC au montant global de 252 315,81 € à savoir :

- 233 025,77 € pour la section de fonctionnement,
- 19 290,04 € pour la section d'investissement.

*Rapporteur : M. GRANDIN*

*Intervenants : MM. TEULET, BERTHOU, THEVENOT, Mme CONCENTRAIT*

*Vote : adopté à la majorité*

*Groupe « Union pour Gagny » : 32 voix « pour »*

*Groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » : 6 voix « contre »*

*M. Jean-François THEVENOT : contre*

## **5. Fiscalité directe locale 2014 - Taux d'imposition – Fixation**

Conformément au débat d'orientation budgétaire adopté le 10 mars 2014, et au Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal décide de reconduire à l'identique les taux d'imposition suivants pour 2014 :

➤ Taxe d'habitation	<b>28,57 %</b>
➤ Taxe sur foncier bâti	<b>20,37 %</b>
➤ Taxe sur foncier non bâti	<b>36,27 %</b>
➤ Cotisation foncière des entreprises	<b>32,31 %</b>

Pour l'année 2014, le produit attendu de la fiscalité directe locale est de **27 275 121 €** auquel il faut déduire le prélèvement au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources d'un montant de 4 538 449 € soit une recette nette pour la commune de 22 736 672 €

*Rapporteur : M. TEULET*

*Intervenant : M. ANGHELIDI*

*Vote : adopté à la majorité*

*Groupe « Union pour Gagny » : 32 voix « pour »*

*Groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » : 6 voix « contre »*

*M. Jean-François THEVENOT : contre*

## **6. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2014 – Fixation**

Le service public local de collecte et d'élimination des déchets est un service obligatoire pour les communes, entièrement financé par le produit dit « d'enlèvement des ordures ménagères ».

Comme chaque année, le Conseil Municipal est donc invité à fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014.

Les bases d'imposition pour l'année 2014 sont estimées à 47 067 432 € soit une augmentation de 670 947 € (+ 1,45 % pour mémoire les bases définitives de 2013 s'élevaient à 46 396 485 €).

Le Conseil Municipal décide de reconduire, pour l'année 2014, le taux de **8,51 %** pour un produit attendu de **4 005 438 €**

*Rapporteur : M. GRANDIN*

*Intervenant : M. TEULET*

*Vote : adopté à la majorité*

*Groupe « Union pour Gagny » : 32 voix « pour »*

*Groupe « Ensemble, redonnons vie à Gagny » : 6 voix « contre »*

*M. Jean-François THEVENOT : contre*

*En fin de séance, M. Jean-François THEVENOT annonce à l'assemblée qu'il démissionne de son poste de conseiller municipal. Le candidat suivant sur la liste « Pour réussir Gagny » sera installé au prochain Conseil Municipal.*

---

## ***QUESTIONS DIVERSES***

*Liste de questions des membres du Conseil Municipal (non soumises à vote) :*

- Le chemin latéral (M. ANGHELIDI)
- Le site de la ville (M. ARCHIMEDE)
- Les rythmes scolaires (Mme PIGELET)